

Tour de Martinique des Yoles Rondes 2024



Dim.
21 juillet
2024
Baie du Forçat

LE FRANÇOIS

VILLE ARRIVÉE

→ **{ ÉTAPE 7 : LE VAUCLIN / LE ROBERT / LE FRANÇOIS }**

INFOS PRATIQUES

- La Ville du François se prépare à accueillir plus de **40000 visiteurs**.
- Une **quarantaine de marchands** proposera au public de la restauration, des animations, des objets d'artisanat et des produits divers.

Circulation et Stationnement

- Circulation et stationnement interdits de 04h à 18h30 sur la RD6 de l'intersection de la rue du centre de secours, jusqu'à Presqu'île, dans un périmètre délimité comme suit :

Au nord-ouest (Pont Deux Courants - Rue du Syndicat d'Initiative) - Au sud-ouest (Rue Frantz Fanon) - À l'est (Pont Lassa) - jusqu'à l'entrée de Presqu'île, au sud

- Des déviations seront mises en place. **Respectez la signalisation !**

- **Les véhicules disposant de laissez-passer** (Presse, Bus coursiers, Ambulants, Officiels, Commissaires de course, etc.) stationneront obligatoirement sur les parkings qui leur sont réservés.

- **Les parking spectateurs :** Parking Pointe Courchet - Parking du stade - Parking de l'ex. école Anne Marc / Perception - Parking Lycée de la Jetée, Place des forains.

- Un parking pour les **personnes à mobilité réduite** est réservé à Pointe Courchet.

- **Dès 03h du matin**, l'accès au site est strictement réglementé. **À partir de 07h**, le site devient **exclusivement zone piétonne**.

- **Les adhérents du Port de Plaisance, les professionnels des zones concernées** ainsi que leurs clients ayant des réservations pourront accéder au site jusqu'à 07h30.

*** L'accès au ponton sera interdit au public par mesures de sécurité. ***

Mairie du François - Place Charles de Gaulle
97240 Le François - Tél. **0596 54 30 02**





Cédric Pharis - ©Séverine Camille - D&A

INFOS PRATIQUES

**➔ Baigneurs et plaisanciers
protégeons le sentier sous-marin du François!**

L'arrivée de la 4^e étape du Tour des Yoles se déroulera dans la baie de François à proximité du Sentier sous-marin.



À proximité de l'îlet Thierry, les bateaux et scooters des mers devront redoubler de vigilance pour protéger la faune et la flore sous-marine exceptionnelle.

La Ville du François et le Carbet des Sciences demandent de préserver cet environnement fragile que nous devons transmettre en meilleur état aux générations futures. Les autorités veilleront à lutter contre les dégradations et la pollution du Sentier sous-marin du François. Le mouillage et la circulation sont interdits sur l'ensemble du parcours du sentier sous-marin.



La bande maritime des 300m sera réglementée par arrêté.

Baignade et activités nautiques ne seront pas autorisées le dimanche 21 juillet de 09h à 16h.

Les « After Yoles » sont interdits sur le territoire du François.

Pour cet évènement au François
« PROTÉGEONS LE SENTIER SOUS-MARIN,
PA BÔDÉ BÔ SANTYÉ A ! »

